



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 93 de l'ordre du jour provisoire\*

### Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

## Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

### Rapport du Secrétaire général

Additif\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des gouvernements .....	2
Mozambique .....	2

---

\* A/70/150.

\*\* Les informations figurant dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal.



## II. Réponses reçues des gouvernements

### Mozambique

[Original : anglais]

[24 juillet 2015]

Le Gouvernement mozambicain s'est activement employé, en concertation avec tous les opérateurs de télécommunications, à s'assurer que des textes de loi et dispositions législatives soient élaborés en vue d'appuyer la prévention de toutes les formes de délinquance présentes dans le secteur des technologies de l'information et des communications.

Il s'est efforcé de créer les conditions nécessaires pour que les services liés à ces technologies puissent être accessibles partout dans le pays.

Le Mozambique s'est beaucoup investi dans la recherche de nouveaux moyens permettant aux utilisateurs finaux d'exploiter les technologies de l'information et des communications en toute sécurité. Les problèmes auxquels a donné lieu le déploiement desdites technologies ont été peu nombreux. Ceux que l'on observe n'ont pas encore été traités comme des affaires relevant de la cybercriminalité; ils ont le plus souvent été qualifiés d'actes frauduleux. Le Mozambique a grand besoin de voir ses capacités renforcées et de bénéficier de conseils d'experts afin de pouvoir se doter d'une loi qui lui permette de traduire en justice et d'incarcérer les auteurs de délits tels que le cyber-harcèlement, les attaques électroniques, ou encore les intrusions dans la vie privée.

On trouvera le texte intégral de la réponse du Mozambique, qui dresse un tableau complet des infrastructures de télécommunications et des mesures de sécurité mises en place par le Gouvernement, à l'adresse suivante : [www.un.org/disarmament/topics/informationsecurity](http://www.un.org/disarmament/topics/informationsecurity).